



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixantième session

Bonn, 3-13 juin 2024

**Activités de renforcement des capacités menées
par les organes créés au titre de la Convention
et du Protocole de Kyoto**

Rapport de compilation-synthèse du secrétariat*

Résumé

Le présent rapport a été établi afin d'éclairer les débats de la treizième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités et de la huitième réunion du Comité de Paris sur le renforcement des capacités. Il regroupe et synthétise les informations relatives aux activités de renforcement des capacités figurant dans les rapports des organes constitués au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des entités fonctionnelles du Mécanisme financier et du Conseil du Fonds pour l'adaptation publiés en 2023.

* La version originale du présent rapport a été soumise aux services de conférence après la date prévue pour que toutes les contributions pertinentes puissent y figurer.



Abréviations et acronymes

Cadre de transparence renforcé	Cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui renforcé
CDN	contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
CKI	Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
GCE	Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
Groupe de facilitation	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
MDP	mécanisme pour un développement propre
Mécanisme de l'article 6.4	Mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
ONG	organisation non gouvernementale
PEID	petit(s) État(s) insulaire(s) en développement
PMA	pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties (COP) a chargé le secrétariat de rassembler et de synthétiser les informations relatives aux activités de renforcement des capacités figurant dans les rapports établis depuis la dernière réunion du Forum de Durban par les organes compétents créés au titre de la Convention et de soumettre le document correspondant à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), lors de ses sessions qui coïncideront avec les réunions du Forum de Durban, afin de faciliter les débats de ce dernier¹.
2. À sa vingt et unième session, la COP a décidé que le rapport de compilation-synthèse sur les activités de renforcement des capacités des organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto ferait partie des contributions soumises au Comité de Paris sur le renforcement des capacités (Comité de Paris)².
3. À sa deuxième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a prié le secrétariat de faire figurer dans le rapport de compilation-synthèse des renseignements sur les activités relatives au renforcement des capacités que mènent les organes qui concourent à l'application de l'Accord de Paris³.

B. Objet

4. Le présent document synthétise les informations relatives au renforcement des capacités figurant dans les rapports ci-après :
 - a) Rapport du Comité de l'adaptation⁴ ;
 - b) Rapport du Groupe consultatif d'experts⁵ ;
 - c) Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Mécanisme international de Varsovie)⁶ ;
 - d) Rapport du Comité de Katowice sur les impacts (CKI)⁷ ;
 - e) Rapports sur les quarante-troisième et quarante-quatrième réunions du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA)⁸ ;
 - f) Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités (Comité de Paris)⁹ ;
 - g) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC)¹⁰ ;
 - h) Rapport du Comité permanent du financement (CPF)¹¹ ;
 - i) Rapport de l'organe de supervision du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 (mécanisme de l'article 4)¹² ;

¹ Décisions 2/CP.17, par. 146, et 1/CP.18, par. 78.

² Décision 1/CP.21, par. 79.

³ Décision 3/CMA.2, par. 6.

⁴ FCCC/SB/2023/5.

⁵ FCCC/SBI/2023/20.

⁶ FCCC/SB/2023/4 et Add.1 et 2.

⁷ FCCC/SB/2023/6.

⁸ FCCC/SBI/2023/7 et FCCC/SBI/2023/17.

⁹ FCCC/SBI/2023/14.

¹⁰ FCCC/SB/2023/3.

¹¹ FCCC/CP/2023/2–FCCC/PA/CMA/2023/8 et Add.1 à 6.

¹² FCCC/PA/CMA/2023/15.

- j) Rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP)¹³ ;
- k) Rapport du Fonds vert pour le climat (FVC) à la COP¹⁴ ;
- l) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la COP¹⁵ ;
- m) Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation¹⁶.

5. Le rapport comprend en outre des informations sur les éléments relatifs au renforcement des capacités figurant dans le deuxième plan de travail de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones pour la période 2022-2024, qui est mis en œuvre par le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (Groupe de facilitation). Des informations sont disponibles sur le portail Web de la plateforme¹⁷.

6. Les informations dont disposait le secrétariat sur les activités relatives au renforcement des capacités que les organes compétents avaient réalisées en 2023 mais après la publication des rapports mentionnés au paragraphe 4 ci-dessus ont également été prises en considération pour que le présent rapport soit à jour.

7. On trouvera dans l'additif du présent document une compilation de renseignements sur certaines activités liées au renforcement des capacités que des organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto ont réalisées¹⁸.

II. Principales conclusions et tendances nouvelles

8. En 2023, comme les années précédentes, les organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto ont mené diverses activités de renforcement des capacités et ont continué de collaborer dans des domaines de travail où ils ont pu dégager des possibilités de synergie.

9. Le champ du présent rapport a été élargi et couvre désormais les activités de renforcement des capacités communiquées par l'organe de supervision du mécanisme de l'article 6.4. Cela a son importance, car les activités de projet et les programmes d'activités enregistrés dans le cadre du MDP ou figurant sur la liste des activités provisoires conformément aux mesures temporaires prises par le Conseil exécutif du MDP peuvent être transférés au mécanisme de l'article 6.4.

10. Le nombre total d'activités relatives au renforcement des capacités signalées par les organes constitués au titre de la Convention a augmenté, passant de 174 en 2022 à 230 en 2023 (voir le tableau ci-dessous indiquant le nombre d'activités exécutées au cours de ces deux années par organisme). La catégorie regroupant le plus d'activités en 2023 est celle des manifestations, réunions techniques et forums (61), suivie par les outils et les manuels (50), les formations et les ateliers (45), l'assistance et l'appui techniques (41) et les webinaires, outils et cours en ligne (33).

¹³ FCCC/KP/CMP/2023/5.

¹⁴ FCCC/CP/2023/8 et Add.1.

¹⁵ FCCC/CP/2023/6.

¹⁶ FCCC/KP/CMP/2023/2–FCCC/PA/CMA/2023/6.

¹⁷ <https://lcipp.unfccc.int/>.

¹⁸ FCCC/SBI/2024/3/Add.1.

Nombre d'activités relatives au renforcement des capacités menées par les organes constitués au titre de la Convention en 2022 et 2023

<i>Organe constitué</i>	2022	2023
Comité de l'adaptation	14	5
Conseil exécutif du MDP	16	4
Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE)	13	17
CRTC	21	19
Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones	7	12
CKI	10	11
Groupe d'experts des PMA	43	51
Comité de Paris	18	29
CPF	5	5
Organe de supervision du mécanisme de l'article 6.4	0	48
CET	14	16
Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie	13	13
Total	174	230

11. Le nombre d'activités signalées dans la catégorie des formations et des ateliers est nettement plus élevé (d'environ 164 %) en 2023 qu'en 2022. De même, les activités signalées dans la catégorie des outils et manuels ont également augmenté de manière importante (56 %). Le nombre de webinaires, outils et cours en ligne a augmenté de 18 % en 2023 par rapport à 2022, et les activités signalées dans la catégorie manifestations, réunions techniques et forums ont augmenté de 15 % par rapport à l'année précédente. Une légère diminution de 6,3 % par rapport à 2022 a été observée en 2023 pour les activités d'assistance et d'appui techniques.

12. L'augmentation sensible des activités signalées dans la catégorie des formations et des ateliers en 2023 est due à la reprise des activités pratiques de renforcement des capacités en présentiel pour la première fois depuis les restrictions imposées en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) (une baisse annuelle d'environ 40 % avait été constatée pour cette catégorie pendant la période 2020-2022). Néanmoins, la participation en ligne s'est poursuivie, voire renforcée pour toutes les activités, ce qui a permis à un large public de découvrir les travaux menés par les organes en matière de renforcement des capacités et d'y avoir accès. La catégorie des manifestations, réunions techniques et forums comprend de nombreuses activités qui sont organisées régulièrement par les organes constitués, par exemple le Pôle de renforcement des capacités, l'Expo PNA et le forum du CPF.

13. Parmi les activités organisées en ligne en 2023, on peut citer : la tenue de webinaires et de dialogues ; l'organisation de cours d'apprentissage en ligne par le GCE et le Comité de Paris ; la publication de bulletins d'information par le Comité de l'adaptation, l'organe de supervision du mécanisme de l'article 6.4 et le Comité de Paris ; la création et la gestion de portails tels que la plateforme NAP Central, mise au point sous la direction du Groupe d'experts des PMA, et le Centre d'échange d'informations des Fidji sur le transfert des risques, géré par le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie.

14. Les organes ci-après ont fourni une assistance et un soutien techniques en 2023 : le Groupe d'experts des PMA, concernant l'élaboration et l'exécution des PNA (plans nationaux d'adaptation) ; le FVC, par l'intermédiaire de son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, pour le renforcement des capacités institutionnelles et des cadres de planification des pays ; le FEM, pour l'élaboration d'études de faisabilité et l'amélioration des perspectives de financement des projets ; et le Conseil du Fonds pour l'adaptation, qui a facilité l'accès des pays aux programmes de financement de

l'action climatique et de l'adaptation aux changements climatiques en appuyant le renforcement des capacités institutionnelles et techniques à long terme.

15. En 2023, la plupart des organes ont élaboré des outils et des manuels sur toute une série de sujets liés au climat : mesures d'adaptation tenant compte des questions de genre et dispositif de suivi et d'évaluation de l'adaptation au niveau national et infranational (Comité de l'adaptation) ; meilleures pratiques nationales pour l'application de stratégies de transition juste et de diversification économique (CKI) ; ressources pour le renforcement des capacités (Comité de Paris) et incitations à l'adoption de technologies à l'appui de la réalisation des contributions déterminées au niveau national (CDN) (CET).

16. Dans le cadre de leurs activités relatives au renforcement des capacités, les organes constitués se sont penchés sur divers sujets en adéquation avec les domaines prioritaires recensés dans le cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement établi par la décision 2/CP.7¹⁹, ainsi que sur des sujets plus récents tels que l'accès et la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique, l'appropriation par les pays des mesures d'intervention et des initiatives relatives aux changements climatiques, la transition juste, la mise en service du cadre de transparence renforcé et la réalisation des CDN. Plusieurs organes, dont le Comité de l'adaptation, le CRTTC, le Groupe de facilitation, le Comité de Paris et le CET, ont abordé en 2023 une ou plusieurs questions transversales dans leurs activités de renforcement des capacités, telles que la prise en compte des questions de genre (programme « Solutions climatiques équitables à l'égard des femmes » du CRTTC), les droits de l'homme (cours d'initiation en ligne du Comité de Paris sur les changements climatiques et les droits de l'homme), les savoirs des peuples autochtones (réunion régionale pour l'Arctique de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones) et les jeunes (table ronde annuelle de la jeunesse organisée par la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones).

17. Les activités relatives au renforcement des capacités menées par les organes concernés étaient destinées à un grand nombre de parties prenantes, parmi lesquelles des acteurs des secteurs public et privé, des universitaires, des membres de la société civile, des détenteurs du savoir autochtone et des jeunes. Le groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris continue d'offrir aux représentants des organes constitués, aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier et aux processus pertinents relevant de la Convention et de l'Accord de Paris un espace leur permettant d'échanger des informations et d'améliorer la cohérence et la coordination de leurs plans et activités de renforcement des capacités relatifs aux changements climatiques.

III. Éléments de renforcement des capacités dans les activités des organes créés au titre de la Convention menées en 2023

A. Comité de l'adaptation

18. Le Comité de l'adaptation a continué d'apporter un appui technique aux Parties et de les conseiller concernant les mesures d'adaptation et les moyens de les mettre en œuvre (financement, technologie et renforcement des capacités).

19. Le Comité de l'adaptation a publié le quinzième numéro du bulletin sur le financement de l'adaptation, qui donne aux Parties et autres parties prenantes des informations sur les évolutions récentes en matière de financement international de l'adaptation, et l'a diffusé auprès de quelque 5 000 destinataires.

20. Le Comité de l'adaptation a organisé pendant la conférence intitulée « Adaptation Futures 2023 » une manifestation ayant pour thème l'avenir du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage en matière d'adaptation, pendant laquelle il a présenté aux parties prenantes les évolutions récentes et les nouveaux outils, ainsi que des moyens de concevoir et de mettre en œuvre des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage cohérents et efficaces.

¹⁹ Décision 2/CP.7, annexe, par. 15.

21. Le Comité de l'adaptation a publié un document technique sur le suivi et l'évaluation des mesures d'adaptation aux niveaux national et infranational, un document de référence sur les méthodes permettant d'évaluer la pertinence et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui (en collaboration avec le Groupe d'experts des PMA) et une note d'orientation sur les bonnes pratiques visant à mettre au premier plan et à intégrer les mesures d'adaptation tenant compte des questions de genre ainsi que sur les progrès accomplis et les enseignements à retenir en la matière.

B. Groupe consultatif d'experts

22. Le Groupe consultatif d'experts (GCE) a continué de renforcer les capacités des Parties non visées à l'annexe I de la Convention d'élaborer leurs communications nationales et leurs rapports biennaux actualisés, d'appliquer le cadre de transparence renforcé et d'accroître les capacités des experts figurant dans le fichier des experts de la Convention de procéder à l'analyse technique de ces rapports biennaux. En 2023, 348 experts s'étaient inscrits au cours en ligne sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, l'évaluation des mesures d'atténuation et la préparation de l'inventaire national des gaz à effet de serre à l'intention des experts nationaux participant à l'élaboration des communications nationales. Par ailleurs, 440 experts ont acquis les qualifications requises pour participer à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés au cours du seizième cycle du programme de formation sur cette question.

23. Le GCE a organisé trois ateliers régionaux sur la communication d'informations relatives aux effets des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements, notamment sur l'appui nécessaire et l'appui reçu en matière d'adaptation. Ces trois ateliers ont réuni 157 participants de 78 pays.

24. Afin de présenter ses supports de formation actualisés relatifs à l'établissement de rapports sur les mesures d'atténuation au titre du cadre de transparence renforcé, le GCE a organisé trois webinaires régionaux auxquels ont participé 155 experts. Il a également organisé deux manifestations parallèles : l'une consacrée à la promotion de la collecte de données aux fins de l'établissement des rapports au titre du cadre de transparence renforcé, qui s'est tenue pendant la cinquante-huitième session des organes subsidiaires et a réuni quelque 70 participants ; et l'autre, sur les résultats des travaux du GCE, les activités à venir et les observations des pays sur l'élaboration des rapports biennaux au titre de la transparence, qui s'est tenue pendant la vingt-huitième session de la COP et à laquelle ont participé une quarantaine d'experts.

25. Le GCE a mis à jour plusieurs de ses publications, notamment son document technique sur les problèmes et les obstacles rencontrés, les enseignements tirés de l'expérience et les besoins en matière de renforcement des capacités pour l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, dont il a également produit une version allégée. Des mises à jour ont également été apportées au manuel technique à l'intention des pays en développement parties concernant la préparation de la mise en place du cadre de transparence renforcé et aux supports de formation sur l'adaptation et l'atténuation pour l'établissement de rapports au titre du cadre de transparence renforcé. Deux études de cas (Cuba et la Zambie) ont été ajoutées à la boîte à outils du GCE concernant les arrangements institutionnels. En outre, le GCE a produit un rapport de situation sur les lacunes et les besoins des pays en développement Parties en matière de transparence.

C. Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie

26. Le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie a mené des activités de renforcement des capacités visant à mieux faire comprendre les pertes et préjudices liés aux effets des changements climatiques et à promouvoir la coordination et l'adoption de mesures dans ce domaine. Il a notamment organisé une manifestation de haut niveau et une exposition de photos pendant la vingt-huitième session de la COP afin de célébrer les dix ans du Mécanisme international de Varsovie et souligner les progrès réalisés dans l'institutionnalisation des mesures visant à faire face aux pertes et préjudices. L'exposition

illustre visuellement les différentes méthodes, solutions évolutives et bonnes pratiques permettant de faire face aux effets des changements climatiques entraînant des pertes ou des préjudices. En outre, le deuxième Dialogue de Glasgow a facilité les échanges de vues sur les modalités de financement des activités relatives aux pertes et préjudices et a donné des informations sur les bonnes pratiques, les difficultés et les enseignements à retenir s'agissant des modalités de financement existantes.

27. Le Comité exécutif a publié le WIM Explainer (Guide du Mécanisme international de Varsovie), qui vise à donner aux parties prenantes une vue d'ensemble des fonctions du Mécanisme, ainsi que son premier bulletin d'information, dont l'objectif est de faire connaître aux parties prenantes les faits nouveaux relevant du Mécanisme et les produits techniques et supports de connaissances disponibles. Il a également géré le Centre d'échange d'informations des Fidji sur le transfert de risques, qui sert de répertoire des informations sur l'assurance et le transfert de risques.

28. Le groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques et des processus de transformation a exécuté son plan d'action au moyen de diverses activités, notamment en élaborant des orientations techniques sur l'utilisation des informations climatiques pour la gestion globale des risques. Le groupe a également organisé un cours en ligne sur la synergie entre la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques, auquel plus de 8 500 personnes se sont inscrites, et a produit deux rapports, l'un sur les moyens de remédier aux pertes et préjudices et les enseignements à tirer des PNA, l'autre sur le rôle des systèmes d'alerte précoce dans la réduction des pertes et préjudices. Il a aussi organisé un forum d'experts techniques sur le suivi des événements dangereux et des pertes et préjudices causés par les catastrophes.

29. De même, l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population a exécuté son plan d'action en organisant des activités telles qu'une conférence technique, un atelier, et deux manifestations pendant l'Expo PNA et le Forum de l'initiative des Nations Unies pour les plans nationaux d'adaptation. Ces manifestations visaient à encourager le partage de connaissances sur les moyens de prendre en compte les questions relatives à la mobilité humaine dans les PNA, en mettant l'accent sur les démarches visant à prévenir et à réduire les déplacements liés aux effets des changements climatiques et à y faire face. En outre, l'équipe spéciale a organisé à l'intention des jeunes une activité de renforcement des capacités consacrée aux déplacements et migrations dus aux changements climatiques, au cours de laquelle il leur a présenté les possibilités s'offrant à eux de prendre part au processus découlant de la Convention et aux activités organisées dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie.

D. Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones

30. Le Groupe de facilitation a continué de contribuer à la mise en place de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et à la réalisation de ses trois fonctions, qui comprennent le renforcement de la capacité des peuples autochtones et des communautés locales de participer au processus découlant de la Convention, et la capacité des Parties et des autres parties prenantes de collaborer avec la plateforme et avec les communautés locales et les peuples autochtones, notamment dans le contexte de l'application de l'Accord de Paris et d'autres processus liés aux changements climatiques²⁰.

31. Le Groupe de facilitation a organisé trois ateliers de formation modulaires afin de promouvoir une véritable participation des peuples autochtones et des communautés locales au processus de la Convention et de renforcer leur capacité de collaborer activement à l'élaboration des politiques climatiques aux niveaux national et international. Les modules de l'atelier ont été organisés avant les réunions du Groupe de facilitation et accompagnés d'un exposé informel sur l'ordre du jour de la réunion à venir et sur les possibilités de participation des contributeurs de la plateforme. En outre, le Groupe de facilitation a organisé un séminaire de formation destiné aux Parties et aux organes constitués sur la transformation

²⁰ Décision 2/CP.23, par. 6.

de l'action climatique par la mobilisation des populations autochtones et des communautés locales.

32. Le Groupe de facilitation a organisé des réunions régionales de la plateforme pour le Pacifique et l'Arctique afin de détecter les effets des changements climatiques et d'y faire face et de combiner des stratégies et des techniques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et accroître la résilience climatique d'une manière qui respecte et promeut les droits de l'homme et qui renforce les capacités des représentants des peuples autochtones et des communautés locales de participer au processus découlant de la Convention. Le Groupe de facilitation a également tenu ses neuvième et dixième réunions. Un point relatif à la collaboration avec les organes et processus pertinents relevant ou non de la Convention en vue de renforcer la cohérence d'ensemble des actions de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones a été inscrit à l'ordre du jour des réunions du Groupe de facilitation²¹.

33. Le Groupe de facilitation a organisé plusieurs manifestations à la vingt-huitième session de la COP dans le cadre du deuxième plan de travail triennal de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones : la table ronde annuelle de la jeunesse, qui permet de partager des connaissances intergénérationnelles et de faire participer des jeunes autochtones et des jeunes des communautés locales à la conception et la mise en œuvre des politiques et des actions climatiques à tous les niveaux ; la troisième réunion annuelle des détenteurs de savoir de la plateforme, qui visait à étudier les interdépendances entre l'eau, l'énergie et l'alimentation et à promouvoir une action climatique ancrée dans les valeurs et les systèmes de connaissances autochtones ; le dialogue multipartite de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, organisé en collaboration avec le CET, afin de partager des technologies et des pratiques traditionnelles autochtones et d'examiner comment les appliquer de manière éthique et équitable à l'élaboration des politiques et des actions climatiques ; et la table ronde annuelle sur les programmes d'études et les supports de formation de la plateforme, qui met en avant les effets de la prise en compte des valeurs et des connaissances autochtones dans les systèmes éducatifs sur l'action climatique.

E. Comité de Katowice sur les impacts

34. Le CKI a continué de travailler sur les effets des mesures de riposte mises en œuvre au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, notamment d'améliorer la coopération entre les Parties et les entités non parties, d'aider les Parties à mieux comprendre les effets des mesures d'atténuation, et de favoriser l'échange d'informations, de données d'expérience et de meilleures pratiques entre les Parties afin d'améliorer leur résilience face à ces effets.

35. Le CKI a publié une compilation des meilleures pratiques nationales en matière d'application des stratégies de transition juste et de diversification économique, qui expose les difficultés et les possibilités liées aux stratégies et aux politiques de développement à faible taux d'émission, ainsi qu'un document technique sur l'impact des nouvelles branches d'activité et entreprises résultant des mesures de riposte appliquées.

36. Le CKI a organisé plusieurs manifestations pendant les semaines du climat de 2023 : deux pendant la semaine du climat de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, l'une sur l'articulation entre l'action climatique et la prospérité socioéconomique et l'autre sur la diversification de l'économie et la réalisation des objectifs climatiques ; deux pendant la semaine du climat en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'une sur les moyens par lesquels le secteur privé accélère l'action climatique et l'autre sur les effets socioéconomiques de la transition juste et leur prise en compte dans la planification des politiques ; et deux pendant la Semaine Asie-Pacifique du climat, l'une consacrée au partage de données d'expérience des dirigeants du secteur privé asiatiques en matière d'action climatique et de renforcement de la résilience et l'autre axée sur l'application de l'Accord de Paris en intégrant des mesures de transition juste dans les CDN et dans les stratégies de développement à faible taux d'émission à long terme.

²¹ Conformément au paragraphe 20 de la décision 2/CP.24.

37. En marge de la cinquante-huitième session des organes subsidiaires, le CKI a organisé une manifestation parallèle sur la transition juste dans le secteur de l'énergie. À la vingt-huitième session de la COP, il a organisé au pavillon « transition juste » une manifestation parallèle sur la transition juste et le développement durable visant à faire comprendre le rôle de la macroéconomie dans la planification des politiques, ainsi qu'une manifestation dans le cadre de la cinquième édition du Pôle de renforcement des capacités sur les mesures à prendre pour créer des villes peu polluantes, l'accent étant mis sur le partage des meilleures pratiques et les possibilités et difficultés socioéconomiques.

F. Groupe d'experts des pays les moins avancés

38. Le Groupe d'experts des PMA a continué d'aider les PMA à élaborer et appliquer leur PNA.

39. Organisée par le Groupe d'experts des PMA, l'Expo PNA a réuni près de 400 participants (230 représentants des Parties et 150 représentants d'entités des Nations Unies, d'organisations internationales, du secteur privé, des réseaux de jeunes, du monde universitaire et des autorités nationales et infranationales). L'Expo a contribué à produire des idées sur les moyens d'intensifier la planification et la mise en œuvre de l'adaptation ; à favoriser la création de réseaux de praticiens dans des domaines précis de l'adaptation ; à renforcer la coopération régionale, notamment dans l'action menée pour faire face aux risques climatiques transfrontières ; et à produire des publications et des produits communs, tels que des suppléments aux directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA.

40. Organisée en République de Corée dans le cadre de la Semaine mondiale de l'adaptation 2023, l'Expo PNA régionale pour l'Asie et le Pacifique a permis de présenter les mesures d'adaptation porteuses de transformation dans la région, d'aborder les questions des systèmes d'alerte rapide, de sécurité alimentaire et de participation des différentes parties prenantes dans le cadre des PNA, de prendre en compte les approches régionales de l'exécution des PNA, d'étudier l'accès au financement de l'adaptation par l'intermédiaire d'entités nationales et régionales, et de renforcer l'appui aux mesures d'adaptation porteuses de transformation au niveau local dans la région.

41. Afin de soutenir les équipes de pays chargées des PNA, le Groupe d'experts des PMA a organisé des ateliers de rédaction de PNA pour les PMA d'Afrique et d'Asie. Au 14 septembre 2023, 40 des 46 PMA avaient formulé 92 idées de projet, dont trois avaient été présentées en tant que propositions de financement à soumettre au FVC et quatre étaient devenues des notes de cadrage du FVC. L'une d'entre elles avait été convertie en proposition de projet accompagnée d'une demande de financement approuvée par le FEM au titre du Fonds pour les pays les moins avancés²². En outre, le Groupe d'experts a organisé une manifestation pendant la Semaine africaine du climat sur les approches régionales de l'élaboration et de l'exécution des PNA.

42. Le Groupe d'experts des PMA a produit une publication sur le recensement des sources de financement pour l'adaptation aux changements climatiques dans les PMA, une publication sur les progrès réalisés dans l'élaboration et l'exécution des PNA, une étude technique sur les profils de projets d'adaptation aux changements climatiques des PMA et un rapport de synthèse sur les efforts déployés par les PMA pour mettre en œuvre des projets d'adaptation.

G. Comité de Paris sur le renforcement des capacités

43. Le Comité de Paris a mené des activités en lien avec le renforcement des capacités dans ses trois domaines de travail prioritaires, à savoir l'amélioration de la cohérence et de la coordination des activités de renforcement des capacités, le recensement des lacunes et des besoins en matière de capacités et les recommandations sur les moyens pour y faire face, et la promotion de la sensibilisation, du partage des connaissances et de l'information et la mobilisation des parties prenantes. Ces activités concordaient avec son domaine

²² Voir FCCC/SBI/2023/17, par. 23 à 25.

d'intervention annuel, à savoir l'appui au renforcement des capacités pour l'adaptation, l'accent étant mis sur les lacunes et les besoins liés à l'élaboration et à l'exécution des PNA. Le Comité de Paris a publié une synthèse de 31 communications de Parties et d'entités non parties sur ses domaines d'intervention, soulignant les lacunes et les besoins en matière de capacités dans 13 domaines, y compris l'accès à un appui financier, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage.

44. Dans le cadre de son domaine de travail prioritaire consacré à l'amélioration de la cohérence et de la coordination des activités de renforcement des capacités, le Comité de Paris a organisé deux réunions du groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris. Il a aussi veillé à actualiser régulièrement la vue d'ensemble prospective des activités liées au renforcement des capacités menées au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, qu'il met à la disposition du public. Il a en outre publié sous forme numérique six brochures thématiques élaborées par le groupe de coordination informelle présentant 172 ressources disponibles en matière de renforcement des capacités parmi les organismes, entités et processus représentés au sein du groupe.

45. Le Comité de Paris a publié des traductions en arabe, espagnol et français de sa boîte à outils pour l'évaluation des lacunes et des besoins en matière de capacités pour l'application de l'Accord de Paris, afin de la rendre plus accessible. Il a dispensé pour la troisième et dernière année sa formation en ligne sur la prise en compte des préoccupations liées aux droits de l'homme dans l'action climatique, élaborée en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Au 31 décembre 2023, 25 620 participants de 187 pays s'y étaient inscrits et 7 620 certificats avaient été délivrés.

46. Le Comité de Paris a publié une synthèse de cinq contributions des Parties et des entités non parties sur les données d'expérience, les meilleures pratiques et les enseignements à retenir en ce qui concerne l'amélioration de la cohérence et de la coordination des activités de renforcement des capacités, et a organisé une réunion consacrée au sujet pendant la cinquième édition du Pôle de renforcement des capacités. À cette occasion, le Comité de Paris a également organisé une réunion s'appuyant sur les conclusions de son document technique sur les moyens permettant aux pays en développement de mieux maîtriser le renforcement et le maintien de leurs capacités en matière d'action climatique, en mettant l'accent sur la coopération Sud-Sud. En outre, le Comité de Paris a publié des traductions en arabe, en espagnol et en français du document technique afin d'en améliorer l'accessibilité.

47. Le Comité de Paris a organisé une série de dialogues thématiques régionaux lors des semaines régionales du climat afin d'accroître la visibilité et l'importance du renforcement des capacités pour les PNA. Au total, 74 personnes ont approfondi leurs connaissances sur les meilleures pratiques permettant de renforcer les capacités des pays d'élaborer des stratégies d'application des PNA, ce qui a donné lieu, pendant la cinquième édition du Pôle de renforcement des capacités, à un débat à l'échelle mondiale sur les conclusions à tirer pour les différentes régions.

48. À la vingt-huitième session de la COP, le Comité de Paris a accueilli la cinquième édition du Pôle de renforcement des capacités, dont les 57 manifestations organisées par 131 partenaires ont réuni plus de 6 000 participants sur place et en ligne. Il s'agit d'une activité prescrite qui se tient chaque année pendant la session de la COP et vise à faciliter l'échange de données d'expérience, de connaissances, d'expériences concluantes et d'enseignements à retenir sur la meilleure façon de soutenir le renforcement des capacités dans les pays en développement, à présenter des outils et des méthodes de renforcement des capacités, et à développer la collaboration et les partenariats entre les acteurs du domaine.

49. Le Comité de Paris a organisé un webinaire sur la suite à donner à la douzième réunion du Forum de Durban, qui a mis l'accent sur les synergies entre la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que sur l'importance de la mobilisation de la population et du renforcement des capacités. Les meilleures pratiques sur le terrain et les enseignements à retenir ont été exposés dans ce cadre.

50. Le Comité de Paris a organisé, en collaboration avec le Groupe d'experts des PMA et l'Institut des ressources mondiales, une rencontre à l'Expo PNA de 2023 sur la création d'un programme national d'adaptation et le renforcement des capacités à long terme pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Lors de cette rencontre, il a présenté trois de ses ressources

qui aident les pays à s'approprier les activités de renforcement des capacités et à les rendre plus durables en vue de l'application de l'Accord de Paris.

51. Le Comité de Paris a continué de coordonner les travaux menés dans le cadre de son réseau qui comptait, au 31 décembre 2023, 395 membres volontaires de 99 pays prenant part aux efforts de renforcement des capacités climatiques. Il a pris des mesures pour que ses membres puissent collaborer, nouer de nouveaux partenariats, partager des données d'expérience, des informations sur les bonnes pratiques et des outils, et renforcer leurs connaissances et leurs capacités dans le domaine du climat.

52. Parmi les autres activités de renforcement des capacités menées par le Comité de Paris, on peut citer l'ajout régulier de ressources au portail du renforcement des capacités.

H. Comité exécutif de la technologie et Centre-Réseau des technologies climatiques

1. Activités conjointes

53. Le CET et le CRTC ont continué de collaborer pour appuyer la mise en place du cadre technologique. Ils ont mis en commun leurs compétences pour organiser une série de manifestations et élaboré plusieurs publications pour soutenir l'action climatique dans le monde. À la vingt-huitième session de la COP, ils ont coorganisé, dans le cadre du Mécanisme technologique, une manifestation de haut niveau sur l'intelligence artificielle au service de l'action climatique, une manifestation sur les moyens de favoriser l'innovation grâce à la collaboration en matière de recherche-développement et de démonstration des technologies climatiques, ainsi qu'une manifestation visant à aider les pays en développement à mieux se préparer au numérique pour l'action climatique. Ces trois manifestations ont réuni quelque 600 participants en présentiel et 130 personnes en ligne. Le CET et le CRTC ont également organisé des manifestations lors de la Semaine africaine du climat et de la Semaine Asie-Pacifique du climat afin de diffuser des informations utiles sur l'intelligence artificielle au service de l'action climatique.

2. Comité exécutif de la technologie

54. Le CET a poursuivi ses activités de renforcement des capacités, en produisant divers supports de connaissances et en organisant plusieurs manifestations. Ses activités lui ont permis de diffuser auprès de Parties, de responsables politiques et de parties prenantes dans le domaine des technologies des informations utiles qui leur ont permis d'enrichir leurs connaissances.

55. Le CET a produit un certain nombre de publications et d'études de cas, notamment sur la mise en place de systèmes nationaux d'innovation (le résumé, à l'intention des décideurs, présentant les bonnes pratiques et les enseignements à retenir) et sur les bonnes raisons d'adopter des technologies à l'appui de la mise en œuvre des CDN.

56. En collaboration avec des ONG d'enfants et de jeunes, le CET a organisé, dans le cadre de la conférence mondiale des spécialistes des technologies et des innovations durables de 2023, une séance au cours de laquelle une centaine de participants ont échangé sur des approches novatrices portées par des jeunes en matière de technologies climatiques et d'adaptation.

57. Le CET a commencé à mettre en œuvre son plan de travail glissant pour la période 2023-2027 dans le cadre de la première année du programme de travail conjoint du Mécanisme technologique pour la période 2023-2027. Le plan de travail glissant s'articule autour de quatre axes censés aider le CET à s'acquitter de son mandat, notamment la promotion d'approches scientifiques et systémiques en matière d'innovation et de mise au point et de transfert de technologies, l'appui à des solutions technologiques porteuses de changement, l'accent étant mis sur des secteurs à fort impact et des mesures à fort potentiel, et le recours à des partenariats axés sur la collaboration. Le CET a participé activement avec les parties prenantes à l'exécution de son plan de travail et a constitué à cet effet 16 groupes d'activité à composition non limitée, codirigés par des membres du CET avec l'appui du secrétariat, pour les activités dont les résultats sont attendus en 2023-2024. Plus de

40 représentants des collectifs suivants ont rejoint les groupes d'activité et contribué à leurs travaux : ONG du monde des affaires et de l'industrie, ONG de défense des enfants et des jeunes, agriculteurs et ONG agricoles, organisations de peuples autochtones, ONG indépendantes et spécialisées dans la recherche, et Groupe Femmes et genre.

3. Centre-Réseau des technologies climatiques

58. Le CRTC a mené de nombreuses activités de renforcement des capacités, tant au niveau mondial qu'au niveau régional, afin de favoriser les échanges de connaissances et de promouvoir l'adoption de technologies climatiques.

59. Le CRTC a poursuivi ses efforts de diffusion des connaissances et de promotion de la collaboration régionale en organisant des ateliers et des webinaires. Il a organisé trois forums réunissant 87 entités nationales désignées dans les régions Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes et Afrique, ainsi que des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des entités nationales de ces trois régions afin d'améliorer leur connaissance des technologies fondées sur l'hydrogène vert et des conditions favorables à leur mise en place. Ces ateliers ont été organisés en collaboration avec des partenaires régionaux clés, tels que la Banque ouest-africaine de développement, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Green Energy Institute, avec la participation de 42 entités nationales désignées au total. En outre, le CRTC a organisé plusieurs webinaires pour promouvoir la recherche-développement et la démonstration participatives, qui ont mis l'accent sur les interdépendances entre l'eau, l'énergie et l'alimentation et la transformation des systèmes énergétiques en Afrique, les solutions fondées sur la nature pour les bâtiments et les infrastructures résilientes en Amérique latine et dans les Caraïbes, les entreprises et l'industrie dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et la mobilité durable en Asie et dans le Pacifique.

60. Le CRTC a produit une note d'information sur les projets de production d'hydrogène vert²³, un support de connaissances sur l'utilisation de la technologie dans l'économie circulaire au service de l'action climatique en Afrique²⁴ et, en collaboration avec le Centre pour le climat du PNUE à Copenhague, le *Climate Technology Progress Report 2023* (Rapport sur l'état d'avancement des technologies climatiques en 2023)²⁵.

61. Le CRTC a participé au Dialogue régional de programmation du FVC avec l'Asie et le Pacifique et au séminaire annuel du Fonds pour l'adaptation sur le développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique pour les entités d'exécution nationales accréditées auprès du Fonds. Il a organisé une formation en ligne pour 334 jeunes spécialistes des questions climatiques des pays en développement afin qu'ils améliorent leurs connaissances sur les technologies climatiques et le processus de la Convention.

I. Comité permanent du financement

62. Le CPF a continué d'aborder les questions clés du financement climatique dans le cadre d'une série d'activités de renforcement des capacités ayant pour principal objectif de favoriser la cohérence de la mobilisation et l'octroi de fonds pour l'action climatique. Le Forum du CPF sur le financement des transitions justes a réuni les parties prenantes pour examiner des questions relatives au financement de l'action climatique en mettant tout particulièrement l'accent sur le financement d'actions alignées sur l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable. Le Forum s'est tenu à Bangkok avec la participation

²³ PNUE, CRTC et Green Energy Institute. 2023. *Green Hydrogen Technologies for Systems Transformation: Building a compilation of national strategies, plans and projects*. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ctc-.org/sites/default/files/resources/H2_System_transformation.pdf.

²⁴ Kivati G, Mwangi C, Mwangi G, et al. 2023. *Harnessing Technology in the Circular Economy for Climate Action in Africa*. Nairobi : PNUE et CRTC. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ctc-n.org/sites/default/files/CTCN_Circular_Economy_Africa_Fin.pdf.

²⁵ Bertoldi P, de Coninck H, Dhar S, et al. 2023. *The Climate Technology Progress Report 2023*. Copenhague : Centre pour le climat du PNUE, CRTC et CET. Disponible à l'adresse suivante : <https://unepccc.org/wp-content/uploads/2023/11/the-climate-technology-progress-report-2023-web.pdf>.

physique de plus de 130 personnes auxquelles se sont ajoutées 60 personnes en ligne, représentant diverses parties prenantes, notamment des autorités publiques, des organismes des Nations Unies, des organisations internationales, des fonds multilatéraux pour le climat et des organisations de la société civile. Les débats ont mis en avant l'importance cruciale du renforcement des capacités pour autonomiser les parties prenantes, notamment les groupes vulnérables comme les femmes, les jeunes et les travailleurs, afin de faciliter les transitions justes.

63. Le CPF a lancé plusieurs initiatives visant à mieux faire connaître les définitions et mécanismes d'établissement de rapport liés à l'action climatique. Il a publié un rapport sur le doublement du financement de l'adaptation²⁶, dans lequel il analysait les informations communiquées par les pays développés et les pays en développement sur le financement de l'adaptation octroyé et reçu. Il y soulignait qu'il importait de renforcer les capacités des pays afin qu'ils puissent recenser les besoins, utiliser efficacement le financement de l'adaptation et effectuer un suivi de ses effets. Le CPF a également publié un rapport sur le regroupement par type des définitions du financement de l'action climatique utilisées, qui fournit aux pays des orientations sur l'élaboration et l'application desdites définitions et souligne le rôle du renforcement des capacités dans la consolidation des mécanismes nationaux d'établissement de rapports.

64. En outre, le CPF a établi un rapport synthétisant les points de vue des Parties et des entités non parties sur les moyens d'appliquer le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris, en soulignant qu'il importait d'aider les acteurs publics et privés à renforcer leurs capacités et à se préparer. Il y décrit les activités et les acteurs concernés par l'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et souligne qu'il faut que les initiatives de renforcement des capacités concourent à la compréhension et à l'application de l'Accord de Paris. Lors d'un webinaire sur les travaux qu'il mène en ce qui concerne le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris, le CPF a diffusé les conclusions du rapport. Des Parties et des entités non parties, notamment des experts des ministères des finances et des institutions financières internationales ont participé à ce webinaire, qui a mis en évidence le rôle crucial du renforcement des capacités dans la réalisation des objectifs du financement de l'action climatique.

J. Organe de supervision du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris

65. Un nouveau mécanisme international d'attribution de crédits carbone a été établi par le paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris (mécanisme de l'article 6.4). L'organe de supervision de ce mécanisme, prévu dans la décision 3/CMA.3, est chargé de définir les critères et d'établir les processus nécessaires au fonctionnement du mécanisme, y compris l'élaboration et l'approbation de méthodes, d'enregistrement des activités, d'accréditation des organismes de vérification tiers et de gestion du registre du mécanisme. Il a effectué un important travail de sensibilisation, qui a mis en avant sa volonté de favoriser le renforcement des capacités et le partage des connaissances entre les parties prenantes, afin de faciliter l'application effective de l'article 6 et de faire progresser l'action climatique mondiale.

66. L'organe de supervision a tenu sa première réunion en juillet 2022. En 2023, il a mené de nombreuses activités de renforcement des capacités à l'intention des forums et parties prenantes d'une part et des régions d'autre part, afin de mieux faire connaître l'article 6 de l'Accord de Paris et de faciliter son application. Plus de 2 000 personnes ont participé à ces activités, soit en moyenne 35 personnes par activité. Les résultats de celles-ci ont été diffusés par l'intermédiaire des pages Web et des bulletins d'information des centres régionaux de collaboration, garantissant ainsi un large partage des connaissances et des meilleures pratiques.

²⁶ Conformément au paragraphe 18 de la décision 1/CMA.3.

67. Dans le cadre de l'appui aux forums et aux parties prenantes, des dialogues et des formations ont été organisés pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et l'Asie du Sud. Ils ont permis à 73 représentants des autorités nationales désignées pour le mécanisme de l'article 6.4 et à des experts du marché du carbone d'approfondir leur compréhension des mécanismes de tarification du carbone, du respect des obligations internationales et de différents aspects de l'article 6. En outre, une série de webinaires sur l'article 6 a réuni des parties prenantes du monde entier, qui ont obtenu des informations utiles sur les particularités du mécanisme de l'article 6.4.

68. Pour soutenir les initiatives régionales, l'organe de supervision a organisé 42 activités, notamment des ateliers, des séminaires et des séances de formation, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces activités visaient à fournir une aide personnalisée aux parties prenantes régionales, notamment aux responsables gouvernementaux, aux groupes de jeunes et aux représentants du secteur privé, sur des questions telles que la tarification du carbone, le financement de l'action climatique et la transition du MDP vers le mécanisme de l'article 6.4.

69. Le secrétariat a créé et piloté, dans le cadre des centres régionaux de collaboration, un réseau de six experts régionaux de la tarification du carbone et de l'article 6 qui, selon les besoins, sensibilise les pays, renforce leurs capacités et les aide à participer au mécanisme de l'article 6.4.

70. Les activités de projet et les programmes d'activités enregistrés dans le cadre du MDP ou figurant sur la liste des activités provisoires conformément aux mesures temporaires prises par le Conseil exécutif du MDP peuvent être transférés au mécanisme de l'article 6.4 à condition de répondre à certains critères. Les centres régionaux de collaboration ont aidé les Parties et les auteurs de propositions d'activités à remplir ces critères de transition, notamment en soutenant la création d'autorités nationales désignées pour le mécanisme de l'article 6.4 et en notifiant à l'organe de surveillance leur intention de sortir du MDP.

IV. Éléments de renforcement des capacités dans les activités des organes créés au titre du Protocole de Kyoto menées en 2023 : Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

71. Le Conseil exécutif du MDP a continué de fournir un appui en matière de renforcement des capacités aux forums et aux parties prenantes, notamment par l'intermédiaire des forums régionaux des autorités nationales désignées, afin de faciliter l'échange d'informations entre les représentants desdites autorités et leur permettre de partager leur expérience relative au MDP, d'aborder des questions et des préoccupations communes et de les porter à l'attention du Conseil exécutif du MDP. Des forums régionaux des autorités nationales désignées ont été organisés en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et en Asie du Sud, en collaboration avec l'organe de surveillance. Au total, 73 représentants d'autorités nationales désignées ont participé à ces forums, ce qui leur a permis d'en savoir plus sur des questions telles que les mesures temporaires relevant du Mécanisme, le transfert des activités relevant du Mécanisme vers le mécanisme de l'article 6.4 et l'état de préparation à l'application de l'article 6, et de discuter des besoins en matière de renforcement des capacités propres à leur région. Dans l'ensemble, les activités du Conseil exécutif du MDP ont démontré la détermination de cet organe à favoriser le renforcement des capacités et à faciliter le dialogue entre les parties prenantes afin de fournir un appui à l'action climatique par l'intermédiaire du MDP.

V. Éléments de renforcement des capacités décrits par les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et le Conseil du Fonds pour l'adaptation

A. Fonds vert pour le climat

72. Comme il l'a indiqué dans son douzième rapport à la COP²⁷, le FVC a continué de fournir un appui au renforcement des capacités au moyen de son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, de son mécanisme de financement de la préparation des projets et de ses programmes et projets approuvés.

73. L'appui aux activités de renforcement des capacités fait partie intégrante des projets et programmes bénéficiant d'un financement du FVC. À la suite de la trente-septième réunion du Conseil du FVC, le montant alloué par le Fonds à l'action climatique est passé à 13,5 milliards de dollars des États-Unis pour 243 projets et programmes relatifs aux changements climatiques qui seront mis en œuvre dans 129 pays en développement. Au 31 octobre 2023, 203 projets et programmes représentant un montant total de fonds approuvés de 10,5 milliards de dollars étaient en cours d'exécution, avec l'appui du secrétariat du FVC et des entités accréditées.

74. À sa trente-septième réunion, le Conseil a adopté la stratégie de planification du FVC pour la période 2024-2027²⁸, une stratégie révisée du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires. Le Programme vise à mettre en place un environnement plus favorable, qui repose notamment sur des capacités institutionnelles renforcées et sur des stratégies nationales solides de lutte contre les changements climatiques, afin que les pays bénéficiaires puissent exécuter des projets et programmes porteurs de changement conformes à leurs priorités en matière de changements climatiques (notamment celles qui sont définies dans leurs CDN, leurs PNA et leurs évaluations des besoins technologiques) et aux domaines de résultats du FVC. Le Programme contribue aussi au renforcement des capacités institutionnelles dans les principaux secteurs que sont, notamment, l'énergie, l'agriculture et la foresterie, et encourage la collaboration et la mise en commun des connaissances entre les pays et les parties prenantes.

75. Au 31 octobre 2023, le FVC avait approuvé, dans le cadre de son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, 719 demandes de planification émanant de 142 pays, dont des demandes d'appui à l'élaboration de PNA et d'autres processus de planification de l'adaptation. À cette date, 538,7 millions de dollars avaient été débloqués sous forme de subventions, d'assistance technique et de manifestations axées sur la planification pour ces 719 demandes, 536 projets étant en cours de réalisation et 134 étant achevés. Au 31 octobre 2023, le FVC avait approuvé 105 propositions de planification de l'adaptation, et 34 autres se trouvaient à différents stades du processus d'examen.

76. Toujours dans le cadre de son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, le FVC a continué de fournir une aide personnalisée à l'élaboration de stratégies nationales et infranationales en faveur de l'égalité entre les sexes dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques. Il a mobilisé des subventions au titre de la planification pour aider les pays en développement à prendre en compte les questions de genre dans leurs programmes, notamment à mener des évaluations à ce sujet. Il a aussi élaboré des lignes directrices, des mesures, des procédures et des systèmes de collecte et de communication des données sur la base d'analyses des lacunes et des besoins grâce à une participation renforcée des parties prenantes ; et il a dispensé une formation et mené des activités de renforcement des capacités.

77. Le cadre de gestion intégrée des résultats du FVC définit la méthode permettant d'évaluer la manière dont les investissements du Fonds produisent des résultats climatiques. Le cadre est obligatoirement appliqué à tous les projets et programmes du FVC approuvés à la trente-deuxième réunion du Conseil ou par la suite. Avec l'application du cadre, un modèle

²⁷ FCCC/CP/2023/8 et Add.1.

²⁸ Disponible à l'adresse <https://www.greenclimate.fund/document/readiness-strategy-2024-2027>.

actualisé pour les propositions de financement comportant une sous-section sur le renforcement des capacités et la mise au point et le transfert de technologies a été ajouté afin de permettre de procéder de manière plus structurée à la collecte de données sur les activités relatives au renforcement des capacités menées dans le cadre des projets et des programmes du FVC. Une série d'initiatives de renforcement des capacités destinées aux entités accréditées, portant sur le système de gestion des résultats, de mesure et d'établissement de rapports pour l'application du cadre et comportant des webinaires, des modules de formation vidéo en ligne et un soutien personnalisé, s'est achevée. En outre, 10 guides sectoriels sur les huit domaines de résultats du FVC ont été élaborés²⁹ ; ils servent d'outils afin de renforcer les capacités des entités accréditées et des autres parties prenantes, en les aidant à préparer des propositions de financement de qualité pour une action climatique porteuse de transformations.

78. Le dispositif destiné au secteur privé du FVC fournit des ressources et un appui au renforcement des capacités essentielles pour surmonter les obstacles et les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit d'attirer des investissements privés. Il fournit en outre un renforcement des capacités et un appui technique afin d'élaborer des études de faisabilité sur les possibilités d'investissement, de concevoir des projets financables et d'élaborer des indicateurs et des outils permettant d'évaluer les effets des projets d'atténuation et de renforcement de la résilience. Le dispositif permet également d'améliorer le pouvoir d'action des communautés locales et de leurs capacités de gestion, de renforcer les capacités des femmes et des filles de jouer un rôle plus important dans la bonne intendance de l'environnement, et de parvenir à démontrer que de nouvelles solutions financières dans le secteur de l'atténuation et des partenariats avec des entreprises locales privées, y compris les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, permettraient de renforcer les capacités des marchés locaux en matière d'atténuation.

79. Enfin, le FVC a continué de collaborer avec des organes constitués dans le cadre des processus de la Convention, notamment en participant à des réunions et à des consultations pour les appels à soumission et les documents techniques et en fournissant des contributions dans ce cadre.

B. Fonds pour l'environnement mondial

80. Au cours de la période considérée (juillet 2022 à juin 2023), le FEM, par l'intermédiaire de sa caisse, du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques, a continué de financer des projets pilotés par les pays et axés sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, le transfert des technologies, le renforcement de la transparence et l'établissement de rapports. La dimension « renforcement des capacités » est intégrée dans les projets et programmes au moment de leur conception. Les projets financés par ces Fonds couvrent 11 des domaines prioritaires en matière de renforcement des capacités, la plupart des projets d'atténuation portant sur l'appui aux communications nationales ; l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, la multiplication des environnements favorables et le renforcement des capacités institutionnelles.

81. En 2022, les Fonds ont fourni une assistance technique à 33 projets isolés ou plurisectoriels, correspondant à diverses priorités en matière de renforcement des capacités, à savoir trois projets menés au titre de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, 11 projets d'atténuation et 19 projets d'adaptation. Les ressources du FEM allouées à ces activités de renforcement des capacités se sont montées à environ 78,3 millions de dollars, dont 31,1 millions pour les activités de 23 projets visant à apporter un appui à 15 PEID et PMA. En 2022, le FEM a fourni plus de 9,8 millions de dollars pour l'éducation, la formation et la sensibilisation du public au titre de sa programmation ordinaire pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

²⁹ En réponse à la décision B.17/08 du Conseil du FVC.

82. Le FEM a continué de gérer les projets de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (CBIT) mettant l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles pour l'application des dispositifs relatifs à l'établissement de rapports sur la transparence ; à élaborer des inventaires de gaz à effet de serre ; à gérer les bases des données sur les émissions ; et à mettre en place des systèmes de collecte, de gestion et d'utilisation des données d'activité et des facteurs d'émission. Les projets liés à l'adaptation étaient axés sur le renforcement des capacités d'application des mesures d'adaptation, l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, ainsi que la multiplication des environnements favorables.

83. Au 30 juin 2023, le portefeuille de projets de l'Initiative comprenait 89 projets : 83 projets nationaux, un projet régional et cinq projets mondiaux (dont plus de 59,5 % sont en cours d'exécution et 23,6 % ont été approuvés ou validés), appuyant 87 pays. Au cours de la période considérée, le secrétariat du FEM a approuvé huit projets nationaux pour un montant de 10,7 millions de dollars, ce montant comprenant les financements de projets du FEM, les subventions à l'élaboration de projets et les frais d'agence.

84. Le FEM a financé la poursuite du projet mondial de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence et du Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I (Programme mondial d'appui), qui vise essentiellement à rationaliser l'assistance fournie à l'échelle mondiale en matière de renforcement des capacités et de coordination afin d'aider les pays en développement à satisfaire aux exigences du cadre de transparence, tout en continuant à fournir une aide à l'élaboration des communications nationales.

85. Depuis sa création, le FEM a soutenu divers types d'activités habilitantes relatives aux changements climatiques, notamment l'élaboration de contributions nationales, de rapports biennaux actualisés, d'évaluations des besoins technologiques et des programmes d'action nationale aux fins de l'adaptation. Ces activités répondent aux besoins de communication fondamentaux au titre de la Convention et fournissent des informations qui permettent d'élaborer des politiques et de prendre des décisions. Au cours de la période considérée, le FEM a considérablement augmenté son soutien – pour ce qui est des ressources financières tout comme en ce qui concerne les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités – à la préparation des rapports biennaux au titre de la transparence.

86. Au cours de la période considérée, plusieurs activités de renforcement des capacités ont été menées dans le cadre de la phase IV du projet mondial d'évaluation des besoins technologiques, notamment deux ateliers régionaux, deux missions d'assistance technique en Afrique et 12 réunions bilatérales en marge de la vingt-septième session de la COP avec les coordonnateurs de l'évaluation des besoins technologiques. Un guide sur ces évaluations a également été publié. Le secrétariat du FEM a organisé une série de webinaires avec le projet mondial de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence et du Programme mondial d'appui et le secrétariat de la Convention portant sur l'aide du FEM au financement des rapports biennaux au titre de la transparence et aux modalités d'accès, ainsi qu'une manifestation tenue en marge de la vingt-septième session de la COP et des consultations pendant la cinquante-huitième session des organes subsidiaires sur le soutien du FEM au cadre de transparence renforcé.

87. Le secrétariat du FEM organise le Partenariat pour l'égalité des sexes du FEM, dont le secrétariat de la Convention est membre. Ce Partenariat s'appuie sur la riche expertise de tous les membres dans les différents domaines thématiques du FEM pour mener un travail de sensibilisation et permettre de mieux comprendre la prise en compte des questions de genre et pour mener des activités conjointes de renforcement des capacités à l'appui de l'exécution des mandats relatifs à la dimension de genre au titre des cinq conventions utilisant le FEM.

88. Le Fonds pour les PMA a apporté son soutien aux PMA pour l'élaboration et la mise en œuvre des PNA³⁰ et des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et afin de renforcer les capacités des services météorologiques et hydrologiques en ce qui concerne les informations météorologiques et climatiques. Au cours de la période considérée, le

³⁰ Conformément aux principaux éléments de la décision 12/CP.18.

Conseil du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds pour les PMA a approuvé des ressources à hauteur de 71,68 millions de dollars pour soutenir sept projets du Fonds pour les PMA. Ces projets portent sur des domaines liés à l'adaptation tels que l'agriculture intelligente face au climat, la gestion des zones côtières, la restauration des écosystèmes, la résilience climatique dans les principales chaînes de valeur des cultures et la sécurité alimentaire grâce à la diversification et à la protection des cultures. Les sept projets devraient permettre de renforcer les capacités de 704 699 personnes et d'en former environ 354 524 autres (dont 49,8 % et 50 % de femmes respectivement).

89. La période considérée correspond à la première année d'application de la stratégie de programmation du FEM sur l'adaptation aux changements climatiques pour le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial pour les changements climatiques pour la huitième période de reconstitution des ressources du FEM³¹. Cette stratégie de programmation reconnaît que les PMA et les PEID doivent faire face à des problèmes considérables en raison de l'insuffisance de leurs capacités, et, dans ce contexte, lance une initiative intitulée *Dedicated Programs* (programmes spécifiques) visant à fournir une aide ciblée au renforcement des capacités pour la planification et la programmation nationales, en mettant l'accent sur la facilitation de l'accès au financement.

C. Conseil du Fonds pour l'adaptation

90. Au cours de la période considérée (juillet 2022 à juin 2023), le Fonds pour l'adaptation a continué d'appuyer le renforcement des capacités institutionnelles et techniques à long terme dans le cadre de son Programme de développement de la capacité d'accès au financement de l'action climatique, au moyen duquel il a continué de fournir un appui à la préparation et au renforcement des capacités aux entités d'exécution nationale accréditées et aux pays en développement, à la fois en ligne et en présentiel, afin de faciliter leur accès au financement de l'action climatique et de les aider à élaborer des programmes de financement de l'adaptation. Cet appui a pris la forme de séminaires, ateliers, webinaires, cadres d'échanges entre pays et activités d'apprentissage. Les guichets de financement prévus par le Fonds comprennent le financement de projets ordinaires, l'accès direct facilité, l'innovation, l'apprentissage et le développement des projets à plus grande échelle.

91. Le Fonds a également continué d'accroître l'efficacité de l'appui à la préparation et au renforcement des capacités en faisant participer activement d'autres organisations appuyant le renforcement des capacités d'adaptation aux actions menées, notamment par l'organisation conjointe de manifestations, la contribution à l'élaboration de supports d'orientation et de connaissances produits par des parties prenantes externes, et la participation à des activités et des manifestations parrainées par d'autres organisations pour offrir aux pays en développement un appui en matière de renforcement des capacités.

92. Le Fonds s'efforce, dans le cadre de sa seconde Stratégie à moyen terme (2023-2027), d'appliquer un Programme de développement de la capacité d'accès au financement de l'action climatique renforcé, notamment en renforçant sa collaboration avec les pays par l'intermédiaire de l'organisation de séminaires de formation au niveau sous-régional et en augmentant l'aide au renforcement des capacités adaptée aux problèmes particuliers de la région. Dans ce cadre, des manifestations ont été organisées en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes au cours de la période considérée.

93. Le Fonds a tenu son séminaire annuel des entités d'exécution nationales, qui s'est déroulé en présentiel à Saint-Domingue. Lors de ce séminaire, auquel ont assisté 23 entités d'exécution nationales accréditées et près de 60 participants au total, les discussions ont porté sur le suivi et l'évaluation des interventions fondées sur les écosystèmes et des mesures d'adaptation, sur les stratégies visant à améliorer le financement de l'action climatique grâce aux nouveaux mécanismes de financement du Fonds et sur la prise en compte des questions environnementales, sociales et de genre dans les projets et les programmes d'adaptation.

³¹ Voir le document GEF/LDCF.SCCF.32/04/Rev.01 du FEM.

94. Un atelier sur le développement de la capacité d'accès au financement de l'action climatique consacré à l'accès direct facilité a été organisé à Kigali avec la participation de 23 entités d'exécution nationales accréditées. Cet atelier a permis aux pays de partager des enseignements à retenir, des connaissances et des données d'expérience concernant les programmes d'accès direct facilité aux financements, afin d'encourager le financement de l'action climatique dans ce contexte, et de renforcer la confiance des pays à cet effet.

95. Le Fonds a organisé ses 14^e, 15^e et 16^e webinaires sur le développement de la capacité d'accès au financement de l'action climatique à l'intention des entités d'exécution nationales accréditées. Le 14^e webinaire a été consacré aux moyens donnés aux entités d'exécution nationales de partager les enseignements tirés de l'accès direct facilité et de l'innovation dans la conception des projets d'adaptation, le 15^e a porté sur la définition de la prise en compte des changements climatiques dans l'élaboration des projets d'adaptation et le 16^e sur le respect des prescriptions de la politique environnementale et sociale après l'approbation du projet.

96. Le Fonds a également organisé une série d'autres webinaires : sur la prise en compte des questions de genre dans la conception et l'exécution des projets et programmes, sur les principales mises à jour à la suite des décisions de la 41^e réunion du Conseil du Fonds et sur la politique d'évaluation du Fonds.

97. Le Fonds et le FVC ont continué à fournir un appui conjoint à la Communauté des entités bénéficiant d'un accès direct (CPDAE) tout au long de la période considérée. Comme suite à l'approbation par le FVC du financement de la CPDAE en janvier 2023, celle-ci a commencé à mettre en œuvre son plan d'action, avec l'Agence allemande de coopération internationale comme partenaire d'exécution. Les principaux produits en cours d'élaboration sont un outil de hiérarchisation des projets, un fichier d'experts et six documents axés sur le partage des enseignements tirés et de l'expérience des membres de la CPDAE sur divers sujets.

98. Le Fonds a organisé une réunion virtuelle sur les difficultés et les possibilités en ce qui concerne le suivi des initiatives d'adaptation menées au niveau local lors de la Conférence mondiale de Gobeshona. La réunion a rassemblé des partenaires d'exécution nationaux du Costa Rica et d'Afrique du Sud et une organisation de la société civile partenaire de Géorgie pour partager leur expérience du programme d'accès direct renforcé du Fonds et des projets d'adaptation menés localement sur le terrain. Le Fonds a en outre mis au point et lancé un cours de formation en ligne gratuit consacré au guichet de financement pour un accès direct facilité, destiné aux entités d'exécution nationales désireuses d'en apprendre davantage sur cette modalité d'accès. Ce cours est disponible en anglais, en français et en espagnol³².

99. Afin de partager avec les parties prenantes ses connaissances et son expérience sur différents thèmes et sujets liés à l'adaptation, le Fonds a élaboré des produits de connaissance sur :

- a) Les enseignements à retenir du portefeuille de projets sur la réduction des risques de catastrophes et les dispositifs d'alerte précoce³³ ;
- b) Les enseignements à retenir en matière d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience à long terme dans les pays fragiles et touchés par des conflits³⁴ ;

³² Disponible à l'adresse suivante : <https://www.adaptation-fund.org/knowledge-learning/knowledge-products/af-produced-knowledge-products/?type=e-courses>.

³³ Voir <https://www.adaptation-fund.org/document/strengthening-resilience-through-disaster-risk-reduction-and-early-warning-systems-interventions-experiences-and-lessons-learned-from-the-adaptation-fund-portfolio>.

³⁴ Voir <https://www.adaptation-fund.org/document/addressing-climate-change-adaptation-in-fragile-settings-and-conflict-affected-countries-lessons-learned-from-the-adaptation-funds-portfolio>.

c) Les enseignements à retenir de la procédure d'accréditation des banques nationales de développement et des fonds d'affectation spéciale, ainsi que le rôle que ces entités peuvent jouer dans le financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques³⁵.

100. Parmi les autres activités de partage de connaissances et d'expériences, on peut citer une foire aux savoirs consacrée à l'adaptation fondée sur les écosystèmes, à l'occasion de laquelle les entités d'exécution nationales participantes ont partagé les enseignements tirés et les difficultés rencontrées dans l'exécution des projets financés par le Fonds dans ce domaine. La foire s'est tenue dans le cadre d'une manifestation internationale de mise en commun des connaissances organisée par Kemitraan (Indonésie).

101. Le Conseil a progressé dans la mise en œuvre des versions actualisées de sa politique relative aux questions de genre et de son plan d'action pour l'égalité des sexes. Il a notamment redoublé d'efforts pour renforcer les capacités institutionnelles des partenaires du Fonds, en particulier des entités d'exécution, leur permettant d'intégrer une approche tenant compte des questions de genre tout au long du cycle de vie d'un projet et d'améliorer le suivi des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes, ainsi que l'établissement de rapports y relatifs, dans le cadre des projets et programmes. Le cours d'apprentissage en ligne du Fonds sur l'intégration des questions de genre tout au long du cycle de vie du projet est en cours d'élaboration.

102. Le Fonds suit la répartition par résultats du financement total en fonction de son Cadre stratégique de résultats. Pendant la période considérée, le volume le plus important de fonds a été destiné au résultat 4 du cadre stratégique, « Renforcement de la capacité d'adaptation des services et des infrastructures pertinents du secteur du développement », pour un montant total de 250,2 millions de dollars (28,2 % du financement total du Fonds).

³⁵ Voir <https://www.adaptation-fund.org/document/lessons-learned-the-role-of-national-financial-institutions-and-trust-funds-in-providing-climate-adaptation>.